

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Le Bureau de l'U. A. G. reçu par M. le Président de la République. — Rapport moral. Rapport financier. Bilan au 31 décembre 1932. — Assemblée générale.

Informations

Vallery-Badot. — Une lettre de Mme Brioux. — Nos maisons de repos (saison 1933). — Légion d'honneur. — « La Dette ». — Téléphone. — Dans nos Commissions. — T.S.F. : Sociétés de Secours aux Blessés Militaires. — Pour tenir l'Annuaire à jour. — « Le Livre de l'Aveugle ».

Tribune libre

Lettre du camarade Champonnier.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 1932. — Aux camarades de la Région du Nord. — Groupe de Limoges. — Avis divers. — Liste de donateurs. — Questionnaire pour nos maisons de repos.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

820
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. Eugène BRÉUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUÇO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Mlle Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

LE BUREAU DE L'U. A. G.

reçu par

M. le Président de la République

Le 13 janvier dernier, M. Albert Lebrun, Président de la République, a reçu en audience le Bureau de l'Union des Aveugles de Guerre.

Notre Président Scapini, après avoir salué le chef de l'Etat au nom de tous les membres de l'U.A.G., lui a demandé de bien vouloir accepter la présidence d'honneur de notre groupement.

M. Albert Lebrun a très aimablement accédé à cette demande et a tenu à marquer sa sympathie pour notre Association. Il s'est ensuite beaucoup intéressé à notre Union, à notre composition, aux buts que nous poursuivons, et nous a donné une grande marque d'estime en nous écrivant quelques jours après pour nous confirmer son acceptation à la présidence d'honneur de notre groupement.

Tous les Aveugles de guerre seront certainement très sensible à l'intérêt que nous porte M. le Président de la République, auquel nous adressons l'expression de nos sentiments de respectueuse gratitude.



RAPPORT MORAL

présenté par le Conseil d'Administration
de l'Union des Aveugles de Guerre
sur l'Exercice 1932

Chers Camarades,

Au début de l'année 1933, qui est la quinzième d'existence de notre Association, nous sommes heureux de vous présenter un rapport sur ce que fut la vie de l'Union des Aveugles de Guerre pendant ces douze derniers mois. C'est une tâche très agréable, lorsqu'il s'agit d'un Groupement comme le nôtre, où maintenant nous nous connaissons bien et où il est possible, entre membres de la même famille, de considérer tranquillement ce que cette période a été pour nous, ce qu'elle nous a apporté et ce que nous étions en droit d'en attendre.

L'Aveugle de guerre qui, depuis déjà plusieurs années, a dû abandonner l'espoir de tirer, d'un travail quelconque, un revenu rémunérateur, compte essentiellement sur la pension que lui sert l'Etat pour vivre lui et sa famille. Cette pension, que nous nous sommes efforcés de faire améliorer, est encore loin d'atteindre celle de bien des Aveugles de guerre étrangers, et il nous semblait équitable que le taux en soit relevé, pour parer à tous les ennuis inhérents à la cécité, et dont beaucoup peuvent être, en partie, atténués par des moyens qu'un peu d'argent nous permettrait d'acquérir. Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses démarches que votre Bureau a faites, démarches rendues difficiles par différents changements de ministères. Nous nous en sommes fait l'écho en pareille circonstance et nous laissons même aller à d'amères réflexions sur le sort qui était réservé à nos revendications.

Cependant, le travail continuait à l'Union et ce ne fut que le 13 mars dernier, après une généreuse intervention de notre camarade, le député Henry-Haye, que notre Président Scapini obtint du ministre des Finances d'alors, le renvoi à la Commission, des textes nous concer-

nant. La cause était alors gagnée, mais en partie seulement, car au lieu de la très raisonnable augmentation que nous demandions, nous n'obtenions qu'un relèvement de mille francs de notre allocation 5 bis. Les Aveugles de guerre, qui n'ignoraient pas les difficultés de l'heure, surent se contenter de ce modeste appoint et l'on comprendra aisément qu'ils considèrent comme un minimum la pension qu'ils ont acquise, attendant des jours meilleurs où il sera possible aux Pouvoirs Publics de parfaire le montant de la réparation qui leur est due.

Quand viendront ces jours meilleurs ? Il nous est bien difficile d'en prévoir la venue, mais nous avons confiance dans les destinées de notre pays, dans son équilibre, son bon sens et sa vitalité. Cependant l'U.A.G., qui n'a jamais entendu approuver le maintien des pensions abusivement consenties, doit veiller au maintien des légitimes réparations qui nous sont accordées et faire comprendre, à ceux qui l'oublieraient, combien les Aveugles de Guerre ont été peu exigeants dans l'estimation de ce que Brieux appelait « le prix des yeux ».

En ces temps troublés, où l'incertitude et parfois le désarroi envahissent les esprits, nos camarades réaliseront plus que jamais la nécessité d'union dans le sein de notre Groupement qui, fort de la justesse de sa cause, doit donner à tous un sentiment de garantie et de paix.

A côté de la réparation matérielle qui nous est accordée, les Pouvoirs Publics nous avaient, en 1920, donné une marque de sympathie en nous faisant entrer dans l'ordre de la Légion d'honneur. Nous tenons, en effet, à ce témoignage moral et nous avons été très heureux d'apprendre que grâce à notre camarade Dormann, la loi, qui nous permettait d'être promu à un grade supérieur dans l'ordre national, avait été votée le 2 janvier 1932. Cette loi a commencé à recevoir son application en septembre dernier et, à une cadence que nous voudrions voir plus rapide, nous enregistrons avec plaisir la publication à *l'Officiel* de nos nominations au grade d'officier, de commandeur, et même de quelques grands-officiers.

Nous nous réjouissons de voir notre catégorie occuper une place d'honneur dans la société et nous nous réjouissons davantage de voir accorder à quelques-uns de nos camarades, blessés en service commandé, au moins le premier grade de cette distinction. C'est un vœu que nous avons tous formulé et que nous nous sommes efforcés de faire prendre en considération par le ministre de la Guerre. Des pourparlers sont en cours, et nous aimerions qu'une décision favorable soit prise en faveur de ces camarades.

Nous avons présenté à M. le ministre des Pensions les principales revendications que nos Assemblées générales nous ont demandé de faire aboutir, mais nos camarades comprendront, qu'en ce moment où les Associations se sont abstenues de formuler la moindre demande, il nous était difficile d'obtenir satisfaction. Cependant, pour quelques-unes, telles que l'indemnité de défiguration aux énucléés, nous ne désespérons pas de les voir résoudre au mieux de nos intérêts.

Si, comme nous venons de le constater, notre Association, au sujet des réformes que nous attendons des Pouvoirs Publics est entrée dans une période de vie latente, il n'en est pas de même pour sa vie propre, où elle n'a cessé de manifester son activité. L'U.A.G., nous l'avons dit, est dans sa quinzième année d'existence, et nous voudrions, avant de jeter un coup d'œil sur ce que furent ces quatorze années, nous arrêter un instant pour penser à ses débuts et à l'impulsion qui fut donnée à notre Groupement par un homme dont nous déplorons la récente perte. Brieux, en effet, encouragea et aida les Aveugles de Guerre à se réunir en une Association qu'ils dirigeraient eux-mêmes, et ce n'est pas là le moindre titre qu'il ait à la reconnaissance que nous lui conserverons toujours. Qui ne se souvient de 1918-1919, des premières démarches, des premières réunions dans les bureaux exigus de la rue du Mont-Thabor où, sans ressources, mais avec toutes les bonnes volontés, l'Union prenait racine pour devenir l'important Groupement d'aujourd'hui.

Maintenant, l'immeuble de la rue Ballu est trop petit pour recevoir les camarades, pour tenir les réunions où règne toujours le même esprit, où le travail continue pour tenter d'améliorer, de quelque façon que ce soit, le sort des Aveugles de Guerre. La création d'un nouveau centre, qui fut décidée il y a quelque temps, est encore à l'étude. Nous possédons presque tous les éléments pour cette réalisation, mais votre Conseil d'administration, et l'on ne saurait l'en blâmer, tient à mettre la question absolument au point avant de fixer son choix sur la formule qu'il compte adopter pour cette fondation.

En 1932, le Conseil d'administration, ainsi que les Commissions, se sont réunis régulièrement pour étudier toutes les questions soumises à leur examen. Les membres de la Commission de Caisse Fraternelle ont, chaque semaine, pris connaissance des demandes qui leur étaient adressées, apportant le plus grand esprit de camaraderie pour donner l'appui de l'Union à ceux d'entre nous qui avaient vu la maladie s'installer à leur foyer. L'application du nouveau barème voté par la der-

nière Assemblée générale prévoyait un maximum de remboursement des frais généraux ou pharmaceutiques se montant à la somme de 1.500 fr., au lieu de 1.250 francs prévus par l'ancien règlement. Il a été, de ce fait, versé une somme totale de 43.002 francs.

Les enfants de nos camarades ne bénéficiaient pas, jusqu'alors, du remboursement automatique des frais occasionnés par leurs maladies, mais les cas signalés sont toujours l'objet d'un bienveillant accueil de la part de la Commission, qui leur a alloué, cette année, une somme de 12.550 francs. Désirant leur faire profiter de ce remboursement automatique, le Bureau et la Commission ont adopté un texte qui donnera aux parents un gage de la sollicitude collective envers leurs enfants.

Cette sollicitude se fait sentir aussi au moment où, vaincus par la maladie, nos camarades viennent à décéder, laissant les leurs dans la tristesse. Trente-deux des nôtres ont disparu en 1932, soit neuf de plus que l'année précédente. A leur veuve, l'Union a adressé l'allocation de 3.000 francs qu'elle donne en pareil cas et, pour les orphelins, elle a augmenté le taux du secours prévu en accordant 500 francs pour le premier, 600 francs pour le second enfant, en augmentant la somme de 100 francs par enfant, âgé de moins de dix-huit ans. Le montant total de l'aide, apporté aux veuves et aux enfants pendant le dernier exercice, s'est élevé à la somme de 84.157 francs.

Il n'y a pas, croyons-nous, d'Associations de Mutilés qui agisse de façon aussi efficace à l'occasion de la mort d'un de leurs membres et, malgré cela, nous désirerions faire davantage, mais nous devons penser également à l'époque indéterminée, qui arrivera peut-être bientôt, où les Aveugles de Guerre, affaiblis par l'âge et l'inaction provoquée par la cécité, disparaîtront en plus grand nombre.

Cependant, nous avons pensé aussi qu'il serait peut-être bon de prendre des dispositions en faveur de nos camarades qui ont la douleur de perdre leur compagne; un projet en ce sens sera soumis à votre approbation.

A ces concours que l'U.A.G. apporte à ses adhérents en des circonstances pénibles, s'en ajoutent d'autres qui sont occasionnés par de plus heureux événements. C'est ainsi qu'une somme de 20.860 francs a été versée pour 70 naissances qui nous ont été signalées pendant l'année écoulée.

C'est aussi de très appréciables appuis que notre Groupement donne

à ses membres qui désirent acquérir ou faire construire une maison d'habitation familiale, et c'est encore un excellent emploi de nos fonds que celui de consentir des prêts, dont le montant maximum a été élevé par notre dernière Assemblée à la somme de 17.000 francs. Nos camarades n'ont pas manqué d'user de ce moyen pour devenir propriétaires. Les 552.000 francs, qui ont été avancés en 1932 à ce sujet, sont la meilleure preuve de la nécessité de notre caisse des prêts.

En plus de ces prêts garantis par une hypothèque, l'Union a consenti, aussi souvent que cela lui a été demandé, à nos camarades qui avaient besoin d'une aide momentanée, le prêt dit exceptionnel, d'un montant maximum de 1.200 francs, n'exigeant que leur signature pour garantir sa créance. Pourquoi faut-il que quelques-uns, très rares il est vrai, n'aient pas le souci, à moins de raisons sérieuses, de s'acquitter régulièrement de leur dette ? Deux d'entre eux ont obligé le Conseil à prononcer leur radiation, décision qui n'est dommageable qu'à eux seuls.

Nous nous sommes étendus assez longuement sur ce chapitre d'entraide mutuelle que nous pratiquons sans cesse, car nous estimons qu'il a une très grande importance dans une Association comme la nôtre et nous voudrions, avant d'en terminer, adresser nos remerciements à la Société des Amis des Soldats Aveugles qui, cette année encore, a généreusement aidé nos camarades se trouvant dans l'embarras.

A son Président, son Conseil d'administration et son Directeur, nous adressons nos vifs sentiments de reconnaissance. Les Aveugles de Guerre n'ont pas borné leur effort de solidarité à ces interventions particulières et ont créé, depuis longtemps, leur centre de repos de Franceville, qui devient de plus en plus connu du public. Par cet été ensoleillé, l'aimable plage normande a vu affluer vers elle de nombreux camarades venus avec leur femme et leurs enfants bénéficier d'un séjour reposant. Salubre et bienfaisante, cette villégiature de Franceville permet à beaucoup d'anciens combattants atteints de la même blessure, de se retrouver, de se connaître et de se comprendre. Le Conseil a voté les crédits nécessaires pour que les installations sanitaires de nos pavillons soient sans défaut ; des travaux ont été effectués donnant à notre propriété une sécurité d'hygiène absolue.

Nous avons dû organiser, comme les années précédentes, des centres de repos dans d'autres stations, et cependant, nous n'avons pu satisfaire à toutes les demandes qui nous étaient adressées. Malo-les-Bains, Lacanau et Vals ont eu le même succès que précédemment.

Quant à Sainte-Maxime, où nous désirons séjourner toute l'année, nous avons loué à bail la coquette villa « Le Manestou » où nos camarades trouvent le plus aimable accueil. Le cyclone, qui a ravagé en septembre dernier ce délicieux pays, a failli coûter la vie à deux de nos camarades, mais la tempête est rapidement oubliée, le soleil revient vite sur la Côte d'Azur, et, dès maintenant, les demandes de séjour nous parviennent nombreuses pour aller au « Manestou ». Un autre centre de vacances nous fut ouvert cette année, ce fut celui de Bouleville. Cette belle propriété, qui appartenait à Mme Marthe Brandès, fondatrice, pendant la guerre, de l'Ecole « L'Abri du Soldat Aveugle », fut léguée par elle à l'Office National des Mutilés pour les Aveugles de Guerre. L'O.M.N.R. y installa une pension de famille où, pour un prix modique, plusieurs d'entre nous passèrent, l'été dernier, d'agréables moments. Ce domaine ne nous appartient pas, mais nous pourrions en jouir dans l'avenir, et nous voudrions avoir une pensée reconnaissante pour Mme Brandès. Signalons aussi l'empressement mis par M. Possoz, secrétaire général de l'Office National, ainsi que par ses collaborateurs, à donner à la maison de Bouleville un caractère accueillant.

Si, dans tous ces lieux de réunion, nos sentiments d'union se développent heureusement, ils trouvent aussi dans nos Sections départementales ou régionales un élément de force nouvelle. Ces Sections, créées pour grouper amicalement nos camarades habitant une même région, leur permet aussi d'être en rapports plus directs avec le siège social. Au cours de leurs Assemblées annuelles, elles ont vu, dans bien des cas, un membre du Bureau venir leur apporter le salut des administrateurs, témoignage de l'intérêt que prend le Conseil aux travaux de nos Sections de province. Nous avons eu la satisfaction de voir créer la Section Départementale du Gers, à laquelle nous souhaitons une existence prospère. Une Section est également en formation dans le Lot-et-Garonne et nous aurons bientôt le plaisir d'en annoncer la création.

L'Union, qui cherche à faire connaître sa véritable figure, n'a jamais usé de propagande tapageuse pour arriver à ce résultat, mais a plutôt employé des moyens qui, de plus en plus, lui assureront de précieux concours. Nous voudrions d'abord mentionner la marque de sympathie que M. le Président de la République nous a donnée, en acceptant, comme ses prédécesseurs, la présidence d'honneur de notre Groupement et nous nous en montrons très touchés.

Bien des personnes, auxquelles nous avons signalé l'existence et les buts de l'U.A.G., nous ont répondu aimablement, et nous nous proposons de continuer à divulguer dans le pays notre raison d'être et à intéresser le public à notre action. Depuis un an et demi, nous l'avons sollicité indirectement par l'intermédiaire du Comité « La Dette » que tout le monde connaît. L'effort commun des quatre grandes Associations : « Union des Aveugles de Guerre », « Gueules Cassées », « Fédération des Plus Grands Invalides » et « Ailes Brisées », a forcé, malgré la crise, un mouvement général en faveur des grandes victimes de la guerre. L'existence de ce Comité prend fin au début de 1933 par le tirage des dernières séries de billets de cette loterie, qui aura été profitable aux caisses de secours de ces Associations. Nous laissons le soin à M. L'Evesque, notre dévoué trésorier, de vous en indiquer le résultat positif.

Pendant ce temps, l'activité n'a cessé de régner dans nos Bureaux de la rue Ballu. Nos camarades passent toujours avec plaisir prendre des nouvelles de tout et de tous, ou bien gardent le contact par correspondance.

Notre Bulletin est paru régulièrement chaque mois, donnant, comme d'habitude, les renseignements indispensables aux Aveugles de Guerre, notre compte rendu sténographique retrace, aussi fidèlement que possible, l'image des réunions de notre Conseil d'administration et fait vivre aux camarades isolés les séances où se débattent des questions parfois importantes pour l'avenir de tous.

Ces deux publications nous sont toujours imprimées à un tarif tout à fait exceptionnel par l'Imprimerie de M. Bauer, auquel nous renouvelons ici nos plus vifs remerciements pour son généreux concours.

L'Union a été représentée, en 1932, dans les différents Offices où les Aveugles de Guerre ont besoin d'être défendus, par plusieurs de nos camarades qui prouvent ainsi qu'ils peuvent occuper leur place dans la société. Nous avons toujours un représentant à l'Office National des Mutilés et plusieurs d'entre nous siègent dans les différents Comités départementaux. Nous avons également un délégué à la Commission supérieure de contrôle des soins gratuits et à la Commission départementale de ce même service. De plus, le représentant de l'Union à la Confédération a été, en 1932, élu membre du Conseil d'administration et membre du Bureau de cet important organisme.

Par le sommaire exposé qui précède, nous avons indiqué que votre Conseil cherche à améliorer les conditions d'existence des

Aveugles de Guerre, aussi bien par des moyens financiers que par des recherches nous donnant des possibilités de vie, tendant à ne pas nous éloigner de celles que nous avions avant la guerre.

Les chiens-guides, dont l'organisation en France n'est qu'à l'état embryonnaire, pourraient un jour nous apporter un peu de liberté ; mais il est une autre liberté qui nous serait chère, ce serait celle de pouvoir, quand il nous plairait, meubler sa pensée par des lectures auxquelles le Braille ne peut toujours suffire. Dans cet ordre d'idées, notre Conseil s'est intéressé particulièrement à une invention nouvelle, et si le « Livre Sonore » peut, comme nous l'espérons, être bientôt une réalité pratique et accessible, nous aurons trouvé une joie nouvelle dans l'existence. Nous ne négligerons pas pour cela le Braille, qui est autre chose, que nous apprécions depuis longtemps, et auquel nous rendons le grand hommage qui lui est dû.

Notre bibliothèque fonctionnera certainement autant que par le passé, sous la direction de Mme Chevalier, qui apporte tous ses soins à cette utile tâche. Nous l'en remercions vivement, ainsi que Mme L'Evesque, qui la seconde avec autant de bonté que de dévouement.

Il est réconfortant de retrouver près de nous les fidèles amis de la première heure, qui sont en quelque sorte les yeux de l'U.A.G. M. de Traversay, toujours sur la brèche ; M. Bloch, qui nous apporte le concours de son aimable compétence, et M. L'Evesque, trésorier vigilant. Ils savent combien nous leurs sommes reconnaissants, mais nous voulons encore les remercier vivement.

Nous avons encore beaucoup d'amis dont un grand nombre ne nous est pas connu ; ils nous témoignent, en maintes occasions, leur affectueux attachement et nous ne pouvons ici que leur exprimer notre profonde gratitude. Leur soutien moral et financier nous a permis de réaliser toutes ces choses dont nous avons essayé de vous donner un aperçu.

Notre esprit de camaraderie avait été la base, le fondement même de notre Association. Il reste toujours fort et vivifiant, faisant de l'U.A.G. un Groupement puissant ; il anime tous ses membres, et votre Conseil d'administration, qui ne saurait déroger à ce qui est devenu chez nous une saine tradition, aura à cœur, comme par le passé, de travailler pour la prospérité et la grandeur de l'« Union des Aveugles de Guerre ».

RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 9 des statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre au 31 décembre 1932, telle qu'elle résulte des écritures ou des opérations effectuées au cours de l'exercice.

L'actif, au 31 décembre 1931, s'élevait à..... 8.097.259 53

Recettes au cours de l'exercice :

Cotisations des membres titulaires.....	16.940 »
Rachat de cotisations	1.300 »
Subvention de l'Office National des M. et R....	40.000 »
Souscription « La Dette ».....	2.400.000 »
Bienfaiteurs, donateurs et legs.....	105.751 98
Dons spécialement affectés à la création de la « Maison des Aveugles de Guerre ».....	10.869 35
Intérêts de l'argent placé.....	221.030 14
Intérêts sur fonds « Maison des Aveugles de Guerre »	64.585 »
Intérêts sur fonds Kahn.....	450 »
Location des Maisons de repos et Franceville....	13.291 25
Location des chambres de « L'Union ».....	2.546 »
Remboursement frais du magasin.....	275 90
Groupements régionaux	286 65

Total 10.974.585 80

Dépenses 699.593 15

Solde 10.274.992 65

Les dépenses au cours de ce même exercice se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et provision.....	2.081 20
Chauffage, éclairage, eau	8.610 »
Entretien et aménagement immeuble rue Ballu....	5.303 50
Impôts et assurances immeuble rue Ballu.....	321 »

Bulletin	26.019 75
Timbres correspondance et télégrammes.....	5.448 85
Timbres d'acquit et papier timbré.....	350 50
Frais occasionnés par La Dette.....	2.433 10
Propagande générale	6.179 30
Fournitures des bureaux.....	8.612 40
Remboursement forfaitaire des frais au Président et Secrétaire général	4.470 95
Frais de déplacements des administrateurs et des membres de l'Union	14.250 »
Personnel	4.861 45
Assurances du personnel.....	68.430 »
Assemblée générale	2.396 85
Allocations naissances	11.232 85
Allocations veuves, enfants et palmes.....	20.860 »
Allocations maladies aux membres titulaires et à leurs femmes	84.157 »
Allocations pour les enfants convalescents.....	43.002 »
Allocation sur le legs Antola.....	1.550 »
Allocation sur le fonds Kahn.....	1.000 »
Allocations aux camarades anciens combattants ayant eu leur pension rejetée.....	300 »
Secours et frais	4.600 »
Location de maison de repos dans diverses régions	11.683 »
Franceville : Fonctionnement, entretien, surveillance, aménagement, réparations	50.799 75
Frais d'hypothèques sur les prêts des maisons fami- liales	47.296 25
Bibliothèque et journaux.....	16.421 30
Courses	845 75
Entretien des chambres de l'Union.....	276 75
Cotisations Confédération et « La Flamme ».....	2.197 40
Groupements régionaux	245 25
Frais de banque et sur titres en dépôts.....	2.016 20
Charges afférentes aux legs.....	4.136 95
Frais du magasin	6.904 65
Fluctuations des valeurs.....	200 »
Divers	237.343 »
Total	1.368 60
Total	699.593 15

Il résulte donc de ces écritures qu'au 31 décembre 1932, le solde de 10.274.992 fr. 65 est en excédent de 2.177.743 fr 12 sur celui du 31 décembre 1931 de 907.259 fr. 53.

Cet excédent, particulièrement important cette année, trouve en grande partie sa justification dans les résultats satisfaisants de la souscription nationale « La Dette », qui a fait affluer dans nos caisses pour les trois premiers tirages une somme de 2.400.000 francs

Par contre, nous tenons à vous faire remarquer que les dépenses s'élèvent, cette année, à 699.593 fr. 15, somme dans laquelle figure pour 237.343 francs la perte effective sur la réalisation de certaines valeurs indésirables. Ce qui nous permet de dire que les charges de l'Union des Aveugles de Guerre s'élèvent strictement, pour l'exercice 1932, à 462.250 fr. 15.

Comme vous le savez, une partie de l'actif se trouve toujours immobilisée, nous allons vous donner la liste des fonds indisponibles :

Fonds Brieux	343.500 »
Fonds Kahn	12.384 56
Fonds de réserves pour fluctuations de valeurs.....	951.138 95
Rachat de cotisations.....	25.110 »
Legs Antola	22.338 25
Amortissement immeuble rue Ballu et Franceville..	97.453 70
Amortissement matériel et mobilier rue Ballu et Franceville	77.829 15
Fonds maisons de repos.....	1.000.000 »
Fonds pour aménagement immeuble rue Ballu.....	9.470 90
Fonds pour allocations veuves et enfants.....	3.500.000 »
Fonds caisse maladie	1.500.000 »
Fonds Maison des Aveugles.....	1.490.360 75
<hr/>	
Total	9.029.586 26

Nous croyons nécessaire de vous fournir quelques explications sur certains postes de nos écritures comptables :

1° Intérêts

Nous sommes arrivés à vous constituer un portefeuille de 7 millions 217.124 fr. 35 composé tant des valeurs achetées par nous, conformément aux statuts, avec les disponibilités bancaires que des valeurs provenant de dons et legs ; ce portefeuille a produit au cours de l'exer-

cice 1932 des intérêts pour une somme de 285.665 fr. 14, soit un taux moyen approximatif de quatre pour cent.

Or, il apparaît que ce portefeuille s'est accru dans la proportion de 25 % (1.453.498 + 5.763.262,35 = 7.217.124,35), alors que l'augmentation du montant des intérêts ne représente pas tout à fait dix pour cent (24.649,13 + 261.016,01 = 285.665,14). Nous tenons à vous justifier l'anomalie résultant d'un accroissement inégal du capital et des intérêts :

a) 1^{re} cause. — Au cours de l'année 1932, nous avons réalisé un grand nombre de valeurs provenant de dons et legs, non seulement parce que celles-ci ne pouvaient statutairement rester dans notre portefeuille, mais encore parce qu'elles risquaient, par leur essence spéculative, de grever de plus en plus notre poste « réserves pour fluctuations de valeurs ». L'ensemble de ces opérations nous a obligés à passer en dépenses une somme de 237.343 francs, qui représente la différence entre le cours de ces valeurs à leur entrée dans notre portefeuille et leurs cours au jour de la vente. Malgré ces réalisations, nous devons dire qu'il nous reste encore en portefeuille un petit nombre d'actions ne donnant aucun intérêt ou tout au plus un intérêt minime.

b) 2^e cause. — Nous avons un portefeuille assez important de rentes françaises à 5 et 6 %, provenant de nos achats, conformément à l'article 14 des statuts. Vous n'ignorez pas que ces valeurs ont été presque toutes frappées de conversion à 4,50 %. Il nous a été difficile, pour les raisons que vous comprendrez tous, de ne pas être au premier rang de ceux qui ont accepté ce lourd sacrifice.

c) 3^e cause. — Nous avons, au cours de l'exercice 1932, acheté, dans des conditions particulièrement satisfaisantes, un certain nombre de valeurs dont les coupons ne viennent à échéance pour la première fois qu'après la clôture des écritures comptables du dit exercice. Cette part importante d'intérêts n'apparaîtra que dans notre prochain rapport financier.

d) 4^e cause. — Les derniers mois de l'année 1932 ont été le théâtre d'événements politiques, tant dans notre pays qu'à l'extérieur, qui ont ébranlé la confiance, et nous avons agi sagement, croyons-nous, en conservant par devers nous, les disponibilités bancaires en attendant que la situation du marché financier s'éclaircisse. C'est ainsi que vous pouvez voir à l'actif du bilan figurer une somme approximative de

six cent cinquante mille francs qui, depuis lors, a fait l'objet de placements réguliers.

2° Prêts maisons

Nous avons trouvé intéressant de vous montrer l'effort de l'Union des Aveugles de Guerre pour faire bénéficier les camarades, dans la mesure du possible, de l'accroissement de notre actif. C'est ainsi que, depuis l'institution des prêts pour achat ou construction de maisons individuelles, l'Union des Aveugles de Guerre a réparti entre les bénéficiaires, une somme de 2.748.400 francs, sur laquelle elle a récupéré, par la voie des remboursements, une somme de 1.259.245 francs. La différence (2.748.400 — 1.259.245 =) soit 1.489.155 inscrite à l'actif du bilan comme dépense recouvrable, représente le montant des avances dont le remboursement n'est pas encore exigible.

A titre indicatif, nous vous signalons qu'au cours de l'exercice 1932, nous avons prêté à 51 camarades une somme de 552.000 francs pour construction ou achat de maisons individuelles.

3° Prêts exceptionnels

Notre effort ne s'est pas seulement concentré sur le chapitre précédent; nous avons tenu également à venir en aide à nos camarades, momentanément gênés, c'est ainsi que, depuis l'institution des prêts exceptionnels, l'Union des Aveugles de Guerre, a réparti entre les bénéficiaires une somme de 210.400 francs, sur laquelle elle a récupéré, par la voie des remboursements, une somme de 165.775 francs. La différence (210.400 — 165.775 =) soit 44.625 francs, inscrite à l'actif du bilan comme dépense recouvrable, représente le montant des avances dont le remboursement n'est pas encore exigible.

A titre indicatif, nous vous signalons qu'au cours de l'exercice 1932, nous avons prêté exceptionnellement à 57 camarades une somme de 61.150 francs.

Vous voyez, mes chers camarades, les efforts que nous avons faits pour gérer, comme il convient, le pécule de l'Union des Aveugles de Guerre, pécule dont la constitution et la sauvegarde nous préoccupent à juste titre, en présence des difficultés insurmontables de l'heure présente. Vous conviendrez que nous n'avons jamais perdu de vue l'amélioration du sort des camarades et vous pouvez être sûrs que nous chercherons constamment à assurer dans une mesure plus large leur bien-être.

Bilan au 31 Décembre 1932

Actif

Caisse	5.912 05
Banque Nationale du Commerce et de l'Industrie..	10.078 41
Crédit Foncier compte disponible.....	578.396 73
Crédit Foncier compte capital.....	11.478 50
Compte Sargenton	72.487 75
Compte chèques postaux	1.280 06
Portefeuille	7.217.124 35
Immeubles rue Ballu et Franceville.....	664.000 »
Matériel et mobilier rue Ballu et Franceville.....	179.692 60
Marchandises	762 20
Prêts exceptionnels	44.625 »
Prêts maisons	1.489.155 »
	<hr/>
Total	10.274.992.65

Passif

Fonds Brieux	343.500 »
Fonds Kahn	12.384 56
Fonds réservés pour fluctuations des valeurs.....	951.138 95
Rachat de cotisations	25.110 »
Legs Antola	22.338 25
Amortissement immeubles rue Ballu et Franceville	97.453 70
Amortissement matériel et mobilier rue Ballu et Franceville	77.829 15
Fonds Maisons de repos	1.000.000 »
Fonds pour aménagement immeuble rue Ballu....	9.470 90
Fonds pour allocations aux veuves et aux enfants..	3.500.000 »
Fonds caisse maladie.....	1.500.000 »
Fonds indisponible pour création de la Maison des Aveugles	1.490.360 75
Solde à nouveau.....	1.245.406 39
	<hr/>
Total	10.274.992.65

Notre Assemblée Générale

Notre Assemblée générale, qui a été fixée cette année au dimanche 2 avril, sera précédée des Commissions préparatoires qui se tiendront aux mêmes lieux et heures que l'année dernière, c'est-à-dire :

Le vendredi 31 mars, à 9 heures, rue Ballu, Paris (9^e).

Première Commission : Pensions (rapporteur : Favret). Questions diverses (rapporteur : Leveau).

A 14 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes.

Deuxième Commission : Services intérieurs (rapporteur : Amblard), Maison des Aveugles de Guerre.

Le samedi 1^{er} avril, à 9 heures, rue Ballu, Paris (9^e).

Troisième Commission : Action sociale (rapporteur : Lauté).

Quatrième Commission : Propagande (rapporteur : Muller).

A 14 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes.

Cinquième Commission : Budget (rapporteur : Nicolai). Récapitulation des vœux émis par les différentes Commissions.

Par contre, notre Assemblée plénière de clôture aura lieu cette année à la Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu, à 9 h. 15 très précises ; à 13 heures, banquet de clôture à l'Hôtel Lutétia, boulevard Raspail, Paris.

Nos camarades qui n'auront pu prendre part au banquet sont cordialement invités, eux et leur famille, à la sauterie qui suivra.

Des renseignements complémentaires indiquant le menu et le prix du banquet seront communiqués à nos camarades, en même temps que la convocation et le bulletin de vote.

Avis important

Nous rappelons à nos camarades que les vœux soumis à l'examen des Commissions, par les Régionales et Départementales et par eux-mêmes, devront parvenir au Secrétariat de l'Union avant le 15 mars, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

NOTES ET INFORMATIONS

René Vallery-Radot

Le vendredi 27 janvier dernier, un délégué de l'Union des Aveugles de Guerre assistait aux obsèques de M. René Vallery-Radot, décédé le lundi précédent dans sa 80^e année.

Le nom de M. Vallery-Radot est familier à bon nombre de nos camarades qui n'ignorent pas ce que fut l'action de cet homme de bien, dont nous voudrions rappeler ici très brièvement une partie de l'Œuvre.

Né à Paris le 1^{er} octobre 1853, M. Vallery-Radot fut, à 18 ans, le secrétaire de François Buloz, le fondateur de la *Revue des Deux-Mondes*.

Ayant été le collaborateur de quelques hommes politiques, il se consacra ensuite à la littérature, obtenant plusieurs fois un prix de l'Académie pour ses différents écrits. Il publia notamment un ouvrage important sur Pasteur dont il était devenu le gendre.

Quand vint la guerre, sa pensée se tourna vers les combattants devenus aveugles et, le 29 mars 1915, il fonda la Société « Les Amis des Soldats Aveugles », présidée maintenant par le Général Sainte-Claire-Deville, œuvre qui apporte à beaucoup de nos camarades un concours efficace dans les moments difficiles qu'ils ont à traverser.

Les Aveugles de Guerre, qui n'oublient pas ceux qui leur ont témoigné de la sollicitude, assurent la famille de M. Vallery-Radot de l'expression de leur pensée reconnaissante pour celui dont elle pleure la disparition.

H. A.

Une lettre de Mme Brieux

Nous avons reçu de Mme Brieux la lettre suivante qui confirme une fois de plus les sentiments d'amitié qu'avait pour nous notre regretté Président d'honneur :

Messieurs,

Nice, 2 février 1933

J'ai lu et relu les articles du Bulletin ; ils sont si exacts dans leurs détails, si remplis d'affectueuse reconnaissance, que mon mari eût aimé ces termes sincères et ces éloges sobres.

Ne pouvant me rendre à Cannes, j'ai eu un grand apaisement en confiant à votre délégation son cercueil. Il est parti, entouré de ces « grands enfants » qu'il aimait à guider et conseiller. Cela lui eût été doux aussi.

Je vous remercie infiniment, sûre que son souvenir sera toujours présent parmi vous.

Jeanne BRIEUX.

J'envoie mes plus vives félicitations à M. Izaac pour sa promotion. Son dévouement à l'Union est bien connu, il est d'un bel exemple.

Nos Maisons de Repos

Pour la saison des vacances 1933, l'Union mettra à la disposition des camarades, outre les logements de notre propriété de Franceville, des appartements que nous avons loués dans diverses stations.

Ces stations sont d'abord Sainte-Maxime, où la Villa « Le Manestou », dont nous pouvons jouir toute l'année, comprend 4 appartements, ensuite Vals-les-Bains où nous aurons 4 appartements du 15 juin au 15 septembre, Malo-les-Bains 3 appartements du 15 juin au 15 septembre et Lacanau où nous n'aurons cette année que deux appartements du 1^{er} juin au 30 septembre.

Nous aurons, par contre, pour répondre au désir exprimé par un grand nombre de camarades, 3 locations à Vichy, du 15 juin au 15 septembre.

Les membres de l'U.A.G. désirant faire un séjour à Franceville ou dans une de ces stations sont priés de remplir le questionnaire qui est joint à ce bulletin, de le détacher et nous le renvoyer avant le 3 avril, date à laquelle nous commencerons à effectuer la répartition de ces logements, en tenant compte comme d'habitude du temps déjà passé dans les stations de repos.

Nous rappelons que ces appartements sont à la disposition du camarade, de sa femme et des enfants à sa charge. Il lui sera loisible d'en faire bénéficier d'autres personnes dans la limite de la place restant disponible.

Nous tenons à faire remarquer que dans les stations où nous louons des appartements, la place reste assez limitée.

Il est bien entendu que la demande adressée par le camarade est strictement personnelle et qu'en cas de contravention il sera appliqué les sanctions prévues par le règlement.

Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 18 janvier 1933, publiant le décret du 11 janvier, sont promus :

Au grade de Commandeur :

GUERRIER (Benoît-Jean-Claude), ancien sous-lieutenant au 158^e d'inf.
LÉVÊQUE (Jacques), ancien adjudant chef au 39^e rég. d'infanterie.
NICOLAI (Pierre-Louis), ancien sous-lieutenant au 159^e d'infanterie.
MÉLINE (Marie-Louis-Roger), ancien lieutenant au 63^e rég. d'infant.

Au grade d'officier :

ANSANAY-RIOND (Jean-François), ancien soldat au 30^e d'infanterie.
BARON (Joseph-Henri), ancien soldat au 340^e régiment d'infanterie.
BEAUVAL (Joseph-Octave), ancien soldat au 412^e régiment d'infanterie.
BOUDANT (Henri-André), ancien soldat au 51^e régiment d'infanterie.
BOYER (Prosper), ancien soldat au 307^e régiment d'infanterie.
BRUNET (Gaston-Lucien), ancien soldat au 225^e régiment d'infanterie.
CASDAGNE (Edmond-Alexandre), ancien soldat au 46^e d'infanterie.
CHAPOUILLIÉ (Joseph), ancien soldat au 80^e régiment d'infanterie.
DOLO (Léon-Louis-Marie), ancien soldat au 30^e régiment d'artillerie.
DUBOIS (Charles), ancien soldat au 289^e régiment d'infanterie.
DUCHAMP (Jules-Eugène), ancien soldat au 33^e régiment d'infanterie.
DUPUIS (Joseph-Paul-Fernand), ancien soldat au 39^e d'infanterie.
ECAL (Jean-Marie-Félix-Gabriel), ancien maréchal des logis au 3^e régiment d'artillerie de campagne.
FONCHY (Martial), ancien caporal au 7^e régiment d'infanterie.
GARNERIE (Pierre), ancien soldat au 50^e régiment d'infanterie.
GRELLIER (Pierre-Etienne), ancien soldat au 46^e régiment d'infanterie.
JAHAN (Paul-Jacques-Onésime), ancien soldat au 69^e d'infanterie.
LAUNAY (Eugène-Ferdinand-Lucien), ancien soldat au 113^e régiment d'infanterie.
LE ROUX (Jean-Louis), ancien soldat au 247^e régiment d'infanterie.
MAISON (René-Jules), ancien soldat au 156^e régiment d'infanterie.
MASSE (Georges-Louis), ancien soldat au 109^e régiment d'artillerie lourde.
MATHEY (Adolphe), ancien soldat au 9^e régiment du génie.
MATINAUD (Joseph), ancien soldat au 278^e régiment d'infanterie.
NICAUD (Achille), ancien soldat au 50^e régiment d'infanterie.
PARVILLERS (Léopold-Arthur), ancien soldat au 72^e d'infanterie.
PAULIN (Henri), ancien soldat au 331^e régiment d'infanterie.

PIERRE (Maurice-François-Jacques), ancien caporal au 51^e régiment d'infanterie.
RIEU (Clément-Augustin), ancien soldat au 255^e régiment d'infanterie.
THOMAS (Arsène), ancien soldat au 87^e régiment d'infanterie.
ALIBERT (Fernand-Paul), ancien soldat au 150^e régiment d'infanterie.
AMBLARD (Henri-Jean-Juste), ancien caporal au 161^e d'infanterie.
BARDONNET (Claude-Marie-Marcel), ancien soldat au 7^e régiment de génie.
BURON (Auguste), ancien soldat au 67^e régiment d'infanterie.
CAGNARD (Maxime-Ernest), ancien soldat au 2^e régiment d'infanterie territoriale.
COCHON (François-Augustin-Joseph), ancien soldat au 18^e bataillon de chasseurs à pied.
DEMALAINÉ (Henri-Joseph), ancien soldat au 205^e d'infanterie.
DESSAIX (François), ancien caporal au 16^e bataillon de chasseurs à pied.
DESSENNE (Joseph), ancien soldat au 201^e régiment d'infanterie.
DORE (Léon-Joseph-Marius), ancien soldat au 154^e d'infanterie.
DUFOUR (Jean-Marie-Louis-François), ancien soldat au 56^e régiment d'infanterie.
DUNAND (Alphonse-Prudent), ancien soldat au 22^e bataillon de chasseurs à pied.
HEDOUIN (Armand-Raoul), ancien soldat au 51^e régiment d'infanterie.
HUGUENY (Raymond-Paul), ancien soldat au 67^e régiment d'infanterie.
JEANSOULE (Jean-Pierre), ancien soldat au 23^e régiment d'artillerie.
KARLI (Charles, dit PINAUD), ancien soldat au 11^e régiment d'artillerie de campagne.
LAFAYE (Marcel-Eugène), ancien soldat au 124^e régiment d'infanterie.
LÉGER (Jules-Léon), ancien soldat au 287^e régiment d'infanterie.
MARCHAND (Paul-Michel), ancien sergent au 5^e régiment d'infanterie.
MARIE (Emile-Léon), ancien sergent au 364^e régiment d'infanterie.
MEYER (Joseph, dit MASSON, Jules), ancien soldat au 36^e d'infanterie.
MONNIER (Félix-Joseph-Isidore-Marie), ancien soldat au 412^e régiment d'infanterie.
MURET (Léon-Fernand), ancien soldat au 87^e régiment d'infanterie.
OBITZ (Adrien), ancien adjudant au 169^e régiment d'infanterie.
OGE (Eugène), ancien caporal fourrier au 407^e régiment d'infanterie.
PIC (Julien-Théophile-Victor), ancien soldat au 27^e d'infanterie.
PICHENOT (Eugène-Auguste), ancien sergent au 367^e d'infanterie.

PERRIN (Antoine-Jean), ancien soldat au 27^e régiment d'infanterie.
RENAUDINEAU (Henri-Jean), ancien soldat au 26^e d'infanterie.
RIBOURTOUT (Maurice-Ernest), ancien soldat au 46^e d'artillerie.
SOURISSAUD (Jacques-Marcel), ancien soldat au 89^e d'infanterie.
ROUSSEAU (Lucien-Robert-Vincent), ancien soldat au 60^e régiment d'artillerie.
THULLIEZ (Henri-Germain-André), ancien caporal au 273^e régiment d'infanterie.
TRUCHOT (François), ancien soldat au 31^e bataillon de chasseurs à pied.
VAIRET (Marie-Alphonse), ancien caporal au 132^e d'infanterie.
VIAL (Fernand-Victor), ancien caporal au 75^e régiment d'infanterie.

Au *Journal Officiel* du 19 janvier 1933, publiant le décret du 11 janvier 1933, sont promus :

Au *grade de chevalier* (pour prendre rang du 27 décembre 1930) :
GUERMONPREZ (Jean-Louis), ancien soldat au 87^e d'infanterie.

(Pour prendre rang du 30 mai 1932) :

ALQUIÉ (Germain), ancien soldat au 280^e régiment d'infanterie.

Croix de la Légion d'honneur

Nous rappelons à nos camarades que nous pouvons leur procurer des croix d'officier de la Légion d'honneur, modèle réglementaire, au prix de 62 fr. 40.

« La Dette »

Le dernier tirage de « La Dette » a eu lieu le 3 février dernier, dans le Salon doré de la Banque de France, en présence de M. le Président de la République et du maréchal Pétain.

L'annonce de la fin de cette grande souscription avait suscité un grand élan de la part du public qui, ces temps derniers, répondit chaleureusement à l'appel qui lui avait été adressé. Les séries H, J, K, M, étant tirées, il ne reste plus qu'à procéder au « tirage du plus bel effort » dont nous avons entretenu nos camarades dans un dernier Bulletin.

Nous leur conseillons à nouveau d'adresser les numéros des souches de leurs carnets à « La Dette », 146, avenue des champs-Élysées, et nous espérons que leur zèle sera récompensé.

Téléphone

En date du 28 décembre dernier, M. le Ministre des P.T.T. a adressé la lettre que nous reproduisons ci-après concernant les réductions faites aux grands invalides, bénéficiaires des articles 10 et 12 sur l'abonnement et les conversations téléphoniques dont le régime avait été modifié par le décret du 19 juillet 1932 :

« Vous avez bien voulu me demander de maintenir intégralement, « aux grands invalides de la guerre, le bénéfice des dispositions de « l'article 94 de la loi de Finances du 16 avril 1930, bien que le « décret du 19 juillet 1932 ait supprimé le minimum des conversa- « tions téléphoniques.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que des instructions ont « été données pour que la réduction de 50 % sur les taxes des conver- « sations locales et suburbaines, prévue par la loi susvisée soit main- « tenue aux intéressés dans la limite du minimum exigible antérieure- « ment au 19 juillet 1932, dans chaque réseau téléphonique.

« Veuillez agréer, etc. »

Dans nos Commissions

Réunions de la Commission de Caisse Fraternelle :

Samedi 7 janvier 1933.

Présents : Bois, Courteix, Roy (G.), Céré-Labourdette.
Excusé : Malgat.

Samedi 14 janvier 1933.

Présents : Bois, Courteix, Malgat, Roy (Georges).
Excusé : Céré-Labourdette.

Samedi 21 janvier 1933.

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix.
Excusés : Malgat, Roy (Georges).

Réunion de la Commission des Finances :

Présents : Nicolaï, MM. Bloch et de Traversay, membres de la Commission; Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Amblard, membres du Bureau.

Ordre du jour : Examen du bilan et du budget.

Réunion de la Commission des Maisons de Repos :

Samedi 14 janvier 1933.

Présents : Bois, Courteix, Malgat, Roy (G.).
Excusé : Grillet.

Réunion de la Commission des Pensions :

Mardi 31 janvier 1933 :

Présents : Bardoux, Grillet, Roy (Georges).
Excusés : Amblard, Leveau, Noireaux.

T. S. F.

*Société Française de Secours aux Blessés Militaires
(Croix-Rouge Française)*

La Société de Secours aux Blessés Militaires (21, rue François-I^{er}, Paris-8^e) fait savoir aux Aveugles de Guerre qu'elle peut leur fournir un excellent petit poste de T.S.F. sur secteur, 3 SL 30, pour le prix de 735 francs.

Sur ce prix, l'Œuvre donne 200 francs. C'est sa participation dans l'achat de tous les postes de T.S.F., elle ne la dépasse pas.

Poste 2 lampes, 1 valve, diffuseur électro-magnétique 4 pôles, châssis entièrement blindé et métallique, le tout en une boîte belle ébénisterie.

Ce poste est construit pour fonctionner sur courant alternatif de 110 volts, 130 volts, 50 périodes.

Pour le courant de 220 volts, un supplément de 38 fr. 50 est demandé.

Il est indispensable, en faisant la commande, de mentionner la nature du courant : 110 volts, 220 volts. Les postes ne fonctionnent pas sans modification sur 25 périodes ou sur 50 périodes.

S'adresser directement à la Société Française de Secours aux Blessés Militaires, 21, rue François-I^{er}, Paris-8^e.

Pour tenir l'Annuaire à jour

Changement d'adresse.

FAVRET (René), 32, rue Henri-Poincaré, Lozère, par Palaiseau (S.-et-O.), au lieu de : 37, rue des Belles-Feuilles, Paris (16°).

Le « Livre de l'Aveugle »

16, Rue Laugier, Paris (17°)

« Le Livre de l'Aveugle » informe les membres de l'U.A.G. qu'il tient à leur disposition les livres suivants, à titre de dons ou d'échanges.

S'adresser directement au « Livre de l'Aveugle », 16, rue Laugier, Paris (17°).

- | | |
|---|--|
| <i>Sermons</i> (Bossuet). | <i>Prosateurs espagnols</i> (Jean Sarrailh). |
| <i>Enéide, livre X</i> (Virgile). | <i>Tite Live, livre XXV</i> (Tite Live). |
| <i>Choix de morceaux</i> (Deltour-René). | <i>Evasion</i> (Marcel Bloch). |
| <i>Massage et Rééducation</i> (docteurs Durcy-L. Meurs). | <i>La santé par les plantes</i> (J. Clément). |
| <i>Les grandes thèses de la philosophie (thomiste)</i> (R. P. Sertilanges). | <i>Création et Evolution</i> (J.-B. Senderens). |
| <i>Maurice de la Sizeranne</i> (Pierre Villy). | <i>Résumé de droit civil</i> (Morel). |
| <i>L'Italie fasciste</i> (G. Roux). | <i>Répétitions écrites de droit civil</i> (Morel). |
| <i>Les doctrines monétaires</i> (F. Pietri, etc.). | <i>Dans le champ solaire</i> (P. Couderc). |
| <i>Les auteurs latins, livre 1^{er}</i> (Horace). | <i>Annales du Château de Joux</i> (J. Mathez). |
| <i>David Copperfield</i> (C. Dickens). | <i>Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie</i> (comtesse de Montalembert). |
| <i>Le régime des maladies du foie</i> (Heudebert). | <i>Répétitions écrites de droit romain</i> (Fléniaux). |
| <i>Ma jeunesse</i> (Michelet). | <i>Cours d'économie politique, tome 1^{er}</i> (C. Perreau). |
| <i>Anthologie des poètes latins</i> (Ovide, Térence). | <i>La cuisine simple</i> (doct. Carton). |

TRIBUNE LIBRE

Notre camarade Champonnier, de Commentry (Allier), nous demande d'insérer la note suivante :

Les Aveugles de Guerre et la T. S. F.

« La guerre, fléau abominable, qui a couché dans la tombe des millions d'hommes jeunes et vigoureux qui avaient le droit de vivre. En plus des six millions de morts, bilan tragique de la guerre 1914-1918, elle a fait quatorze millions de mutilés.

« L'on ne saura jamais les souffrances physiques et morales que supportent ces malheureux. Il est pourtant une catégorie qui doit retenir l'attention des pouvoirs publics : je veux parler des « Aveugles » étant un de ceux-là ! *Aveugle!* se figure-t-on ce que cela peut être ? Voir clair, voir les êtres qui vous sont chers, femme, enfants, mère, frères et sœurs, comme cela doit être bon, même si l'on jouit d'un bien-être relatif !... On connaît le prix de ce bonheur quand on vit éternellement dans la nuit, et quand on sait que cette obscurité durera toujours. L'on n'est rien d'autre que des morts en congé ! J'ai une femme, je ne puis dire comment elle est, je devine ses traits, c'est tout. J'ai deux enfants que j'adore et que je ne verrai jamais...

« Oui, je sais, tous ceux que nous coudoyons dans la vie ont pour nous de la gratitude... Mais le Gouvernement, les Pouvoirs publics, devraient faire plus.

« A cette oisiveté forcée, il nous faut une diversion, il faut occuper notre cerveau par quelque chose qui, sans rien atténuer de nos souffrances, nous fera trouver l'existence supportable. L'Etat a pour devoir de donner à tous les Aveugles de Guerre un poste de T.S.F. Certes, les nôtres, nos amis, font leur possible pour nous rendre la vie douce, et cela nous émeut profondément. Nous ne sommes pas insensibles à ces prévenances... Il faut bien dire que, si nous étions privés d'affection, la vie n'aurait plus pour nous aucun attrait, et c'est le désespoir qui s'emparerait de nous.

« En plus de ces douceurs indispensables, de cette affection qui ne se dément jamais, il nous faut autre chose ; il faut, autant que possible, que nous vivions l'existence de ceux qui ont le bonheur inap-

préciable de voir. Pour cela, que l'on nous donne à tous un poste de T.S.F. Il ne peut y avoir pour nous de plus heureuses distractions. Entendre de la belle musique, des nouvelles du monde entier, des conférences intéressantes sur les sujets les plus divers ! C'est avec cela que nous prendrons goût à la vie. Nous cesserons, pendant ces heures de joie, où l'art le plus beau est mis en valeur, de broyer du noir.

« Car, si pour nous c'est toujours la nuit, faisons que notre cerveau s'en évade le plus souvent et le plus longtemps possible.

« Je sais bien que les camarades qui sont comme moi et auxquels on lira ma lettre approuveront l'idée que j'ai développée. Les Anglais ont fait ce beau geste, pourquoi nos gouvernants ne le feraient-ils pas également ?

« Que notre Comité directeur intervienne en haut lieu pour que satisfaction nous soit donnée, et ce, dans le plus court délai. Absents de la vie réelle par notre infirmité, que l'on sache ce qu'est l'existence et la vie des nations, grâce à la T.S.F. dont on menace d'imposer ceux qui sont propriétaires d'appareils.

« Nous sommes loin de supposer qu'un impôt pourrait atteindre les Aveugles qui possèdent des postes ; nous voulons croire que pas un parlementaire ne donnerait sa voix pour cette besogne.

« Octave CHAMPONNIER. »



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 janvier 1933, une somme de 8.800 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.200
Allocations veuves, enfants et couronnes....	4.100
Secours	3.500

Il y a lieu d'ajouter à ces 8.800 francs, une somme de 5.800 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix demandes de secours, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Cizeron, de L'Etrat (Loire), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Madeleine, née le 1^{er} janvier 1933.

Notre camarade et Mme S. Moussi Belgacem, de Souck-El-Arba (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fille Kledidja, née le 22 décembre 1932.

Notre camarade et Mme Fitas Boubekour, de Cassaigne (Oran), nous font part de la naissance de leur fille, Yamina, née le 19 décembre 1932.

Notre camarade et Mme Moteau, de Vendœuvres (Indre), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Gilbert, né le 7 janvier 1933.

Notre camarade et Mme Michon, de Tarbes (Hautes-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Bernadette, née le 24 janvier 1933.

Notre camarade et Mme Viard-Gaudin, de Beaufort (Savoie), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Clément, né le 23 janvier 1933.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Marot, de Casteljaloux (Lot-et-Garonne), nous fait part du mariage de sa fille Germaine, avec M. Robert Bouchot, célébré le 25 février 1933.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Gudefin (Marcel), de Paris, décédé le 11 février 1933, à l'âge de 37 ans.

Caporal au 145^e régiment d'infanterie, blessé le 1^{er} septembre 1914 à Maubeuge, il était réformé à 100 % article 10.

Militant très actif de notre Groupement, Gudefin avait été membre du Conseil d'administration et Vice-Président de l'U.A.G., pendant l'exercice 1921.

Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille Militaire, Gudefin est décédé après une foudroyante maladie ; il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Versini (Jules), de Lyon (Rhône), décédé le 6 février 1933, à l'âge de 65 ans.

Versini fut capitaine (3^e échelon) au 23^e régiment d'infanterie et était Président honoraire de notre Départementale du Rhône. Réformé à 100 % article 10 pour cécité, Chevalier de la Légion d'honneur ; il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Bachir Ben Mostfa, de Messad, par Djelfa (Algérie), décédé le 9 décembre 1932, à l'âge de quarante et un ans.

Notre camarade faisait partie du 9^e régiment de tirailleurs, fut blessé le 14 mars 1915, à Beauséjour, et réformé à 100 %, article 10, pour cécité. Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille militaire ; il laisse une veuve.

De notre camarade Souverain (Etienne), de Neuilly-Plaisance (S.-et-O.), décédé le 8 janvier 1933, à l'âge de quarante-sept ans.

Soldat au 309^e régiment d'infanterie, il fut blessé le 21 août 1914, à Sainte-Marie-aux-Mines. Souverain était réformé à 150 %, articles 10 et 12. Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille militaire, il laisse une veuve et deux enfants.

Du fils de notre camarade Habès Mohamed, décédé le 4 janvier 1933.

De la femme de notre camarade Aubry, de Sevrans (Seine-et-Oise), décédée le 13 janvier 1933, à l'âge de trente-huit ans.

De la mère de notre camarade Patisson, de Saint-Vincent-de-Connezac (Dordogne), décédée le 10 janvier 1933, à l'âge de soixante-quatre ans.

De la belle-mère de notre camarade Gallard (Pierre), de Paris, décédée le 18 janvier 1933, dans sa cinquante-deuxième année.

De la belle-mère de notre camarade Couesnon de Dinard, décédée le 13 janvier 1933, à l'âge de quatre-vingts ans.

Du père de notre camarade Fauvel, de Sartrouville, décédé le 3 janvier, à l'âge de soixante-treize ans.

Du frère de notre camarade Michel, de Neuilly-Plaisance, décédé le 11 janvier 1933, à Paris.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement :

Vidry, 5 fr. — Moreau (A.), 10 fr. — Desmats, 10 fr. — Chaudron, 10 fr. — Basile, 10 fr. — Moricel, 10 fr. — Duchamp, 5 fr. — Boche, 5 fr. — Degoutte, 20 fr. — Bazinet, 5 fr. — Germain, 5 fr. — Leroy (A.), 10 fr. — Rochet, 5 fr. — Guery, 10 fr. — Lafon (Jean), 20 fr. — Lutz, 10 fr. — Laurent (A.), 10 fr. — Brebion, 10 fr. — Guillobé, 20 fr. — Dunié, 10 fr. — Chouquet, 10 fr. — Janson, 5 fr. — Daurios, 5 fr. — Le Sin, 5 fr. — Gable, 5 fr. — Boudra, 5 fr. — Lotte, 10 fr. — Guerrier, 5 fr. — Cheutet, 10 fr. — Mary, 5 fr. — Salaber, 10 fr.

Cotisations pour l'année 1933

Arnould (E.), Fraisse, Berger, Millepied, Grillet (A.), Cadot, Bissierier, Bastide, Peltier, de Budt, Gentilhomme, Tisserand (Th.) (rachat), Ducouret, Moreau (A.), Amblard, Loiseau, Desmats, Padaille, Vachon (C.), Lais, Gourdin, Mlle Marin, Chaudron, Cailiaux, Declercq (J.), Labbé (C.), Bouchet, Sourissaud, Mme veuve Richard, Adam (E.), Rost, Lorrain, Daliot, Debatisse, Guiton, Drapeau, Guittard, Pagenel, Lambert (L.), Monneret, Delaunay (S.), Pagès, Serdobell, Hereng, Bouillard, Guillard, Chanial, Petit (A.), Kerneis, Barbier (J.-M.), Moley, Arzac, Charles (H.), Lebarbier, Magnin, Brinon, Lombard, Evette, Lassalle, Plateau, Chatillon, Carrou, Chenenaille, Bourret, Etienne, Gironnet, Bastion, Obitz, Palmaro, Degeuse, Jacquet, Noirjean, Moricel, Duchamp, Leblanc (A.), Pierre (P.), Grobi, Richou, Cado, Pruvot, Couesnon (A.), Gaconnier, Boche, Boucher (E.), Fafet, Nicolas (F.), Fournier (C.), Lanuc, Codhant, Liagre, Bourdieu, Brunon, Dutaud, Prévost (A.), Heuzé (H.), Tauziet, Delacourt, Cloarec, Marchand (P.), Dutrève, Degoutte, Domenger, Gouny, Laugt, Dysserincq, Lacombe, Miremont, Ruffenach, Authié, Dessenne, Salvat, Gromelle, Bazinet, Cassar, Plenacoste, Rémia, Pelissier (M.), Emo, Guilhot, Golhardt, Seury, Ravelau, Loiseau (A.), Bordier, Michel (E.), Germain, Latrille, Luc (J.), Leroy (A.), Bouix, Fournier (U.), Leveau (D.), Reguilhem, Briffaut (G.), Paillisse, Garcin, Prevel, Raybaud, L'Hermitte, Rochet, Coulaud, Cariou, Serret, Bibois, Sibiril, Delattre, Gailly, Lafon (Léon), Roche (L.), Mony, Béguin, Terras, Perichon, Marteau, Bel Khelifa Feghoul, Guéry, Sigault, Cordier, Laurent (T.), Durand (P.), Duverger, Lafon (Jean), Girard (J.-M.),

Vallery, Martin (G.), Castel (H.), Bidau, Marchal (L.), Gérard, Masselier, Kromer, Véron (L.), Delorme, Fillion, Delacroix, Laurent (A.), Marignier, Pellier, Champey, Arnoux (F.), Thibault, Mougin, Gleye, Brunet (L.), Barnabé (C.), Faure (J.), Héroin, Béraud, Houpert (P.), Brebion, Martin (A.), Liote, Sabin, Aubert (A.), Joseph (E.), Fauvel, Deglise, Guillobé, Dunié, Charpentier, Lecardonnel, Roget, Foubet, Julio, Fayolle, Chouquet, Nadal, Janson, Daubersy, Delille, Doguet, Daurios, Perot, Gresset, Prigent, Lafay, Parvillers, Deroyère, Moncharmont, Castor, Colombel, Lapoule, Rouvreau, Alison, Boudeville, Félix (M.), Kerhuel, Fauchier, Adam (J.), Mlle Latouche, Coué, Brusson, Barthélemy, Magat, Barnabé (C.), Duquenne, Carrouer, Shoettel, Ferrer, Lebrun (G.), Boyenval, Hérouard, Secch, Hennebicq, Mombeuf, Ecal, Culot, Saint-Gerand, Leroux (E.), Branger, Lambert (L.), Storme, Vicotto, Le Sin, Arnaud (A.), Nicolai (J.), Lemaire (P.), Petit (J.), Bompuis, Venier, Fevelat, Freixes, Pasquier (A.), Maison, Fabre (I.), Constantin, Torrebore, Sursin (P.), Goethel, Vin, Cassat, Fleury (J.), Boudant, Berthet, Bois, Erbeta, Chauvel, Bailly, Jeames, Rousseau (L.), Legris, Nicolle, Denos, Verrier, Roi (J.), Houdre, Beaubras, Fagnon, Pinaquy, Notelet, Patisson, Gable, Trannoy, Morin, Berigaud, Fonchy, Leroy (H.), Masse (G.), Hayotte, Mme veuve Dumont, Granet, Scotto, Noël (A.), Bellevue, Boudra, Dupont (E.), Roche (J.), Caudron, Trémège, Hervoir, Simon (P.), Guerrier, Warin, Royer (A.), Bozellec, Douale, Martin (F.), Millien, Trouillet, Perrais, Picaud, Kervel, Cheutet, Delaplace (L.), Porcheron, Mercadier, Tauriac, Cladier, Michel (R.), Robin (V.), Renauld (C.), Livet, Charrier, Guernonprez, Barbette (S.), Mary, Valadeau, Lardière, Radet, Manche, Vidry, Moreau, Desmats, Chaudron, Basile, Moricel, Duchamp, Boche, Degoutte, Bazinet, Germain, Leroy (A.), Rochet, Guery, Lefon (Jean), Lutz, Laurent (A.), Brebion, Guillobe, Dumie, Chouquet, Janson, Daurios, Le Sin, Gable, Boudra, Lotte, Guerrier, Cheutet, Mary, Salaber, Laine (G.), Hadot, Bugnet, Miniou, Nottin, Estienne, Vidry.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 Décembre 1932

La séance est ouverte, à 14 h. 30, sous la présidence de Favret.

Sont présents :

Amblard, Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Céré-Labourdette, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Malgat, Muller, Nicolaï, Noireaux, Roy (G.),

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bailly, Berthet, Biray, Brusson, Chaillou, Chauvel, Couesnon, Emo, Erouard, Evrat, Gudefin, Hennebicque, Hourcade, Nicolaï (Pierre), Rochelet, Rousseau, Saillot.

Excusés : Cabasson, Derunder, Lagarde, Petitjean, Robert (M.), Satgé, Scapini.

N'a pas écrit : Bloncourt.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au secrétaire général : Satgé.

A Favret : Cabasson.

A Leveau : Robert (Maurice).

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder.

1° Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre. Adopté à l'unanimité.

2° Situations financières d'octobre et de novembre. Adoptées à l'unanimité.

3° Election d'un administrateur :

Inscrits : 29.

Nombre de votants : 28 (Bloncourt n'a pas voté).

Suffrages exprimés : 27.

Abstention : 1.

Ont obtenu : Brusson, 22 voix ; Séguy, 3 voix ; Mulsant, 2 voix.

En conséquence, Brusson est élu administrateur.

Avant de commencer ses travaux, le Conseil vote la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'U.A.G., douloureusement « ému par la mort de M. Brieux qui, pendant les hostilités, fut le « premier à aider les Aveugles de Guerre à reprendre leur place dans « la société, ne cessant de s'intéresser à leur cause avec un dévouement « infatigable, lui conserve un souvenir reconnaissant et adresse à « Mme Brieux l'assurance de ses condoléances attristées pour la perte « cruelle qu'elle vient d'éprouver. »

Elle est adoptée à l'unanimité, moins une abstention : Fauvel.

4° Revision des pensions.

Les derniers projets financiers du Gouvernement ayant prévu la revision des pensions des malades non titulaires de la carte du combattant, le Bureau s'est montré partisan d'une revision attentive de ces pensions et d'une répression des abus causés par l'application de la loi du 31 mars 1919. Il a jugé nécessaire de demander aux administrateurs leur avis sur la question.

Des réponses de province nous ont été envoyées par : Cabasson, qui se rallie à l'ordre du jour voté, à ce sujet, par la Confédération Nationale; Derunder partage le point de vue du Bureau, à la condition formelle qu'il ne soit porté atteinte, en aucune manière, aux droits acquis par ceux qui ont donné tout ou partie de leurs facultés pour la défense du pays; Lagarde estime que l'Union doit se tenir à l'écart de cette question; Petitjean nous écrit devoir s'abstenir à cause de sa situation au milieu des camarades alsaciens-lorrains pour lesquels les conditions d'attribution de la carte du combattant sont différentes des autres; Robert (M.) nous écrit que bon nombre de pensionnés, au titre de la loi des pensions, relèvent plutôt du Ministère de la Santé publique et demande, à ce propos, qu'avant la revision soit terminé le travail d'attribution des cartes du combattant; Satgé partage le point de vue du Bureau.

La discussion est ouverte et Izaac dit que l'Union ne doit pas patronner les pensions abusives et que les Pouvoirs publics aient les moyens de ne donner des pensions qu'aux vrais bénéficiaires; cependant, il réclame des garanties pour les mutilés susceptibles de voir leur pension révisée; Bois est d'avis qu'on ne devrait accorder la carte du combattant qu'à ceux qui ont bénéficié de l'indemnité de combat; quant à la revision, elle devrait s'étendre aux dommages matériels

comme aux dommages corporels; *Brusson* estime qu'on ne peut pas prendre parti contre la revision, mais demande aussi des garanties; selon *Muller*, l'Union ne doit pas s'opposer à la revision, mais se borner à une déclaration de principe et surveiller les intérêts des camarades menacés; *Guillam* est du même avis et indique que si l'Union ne demande pas la revision, elle ne peut s'y opposer; *Céré-Labourdette* déclare que nous ne pouvons consentir à un sacrifice s'il doit profiter à ceux qui ont eu des pensions abusivement concédées; *Lauté* demande que des précautions soient prises pour que les droits des mutilés soient sauvegardés et que la revision ne se fasse pas à propos d'une loi de finances; *Courteix*, révisionniste, pense que des directives doivent être données au Bureau; *Conan* se montre intransigeant et est contre toute réduction, il demande, cependant, des garanties pour la revision; *Fauvel* envisage le point de vue moral et se joint aux orateurs précédents en faveur d'une revision des droits des non-combattants. Si la loi est modifiée, il demande que nos allocations soient incorporées à la pension, afin qu'elles deviennent inattaquables; *Grillet* insiste également pour que la revision se fasse équitablement; *Laffargue* estime qu'il est de l'intérêt des véritables ayants droit de voir les affaires du pays en bonne condition. Nous serions ainsi fondés à demander que la même valeur soit conservée à nos pensions, c'est une question de morale et de justice; *Nicolaï*, pour sa part, accepte les projets du Gouvernement et demande que le caractère des allocations ne soit pas modifié; le *secrétaire général* indique que, dans cette question importante, le Bureau a voulu demander des directives au Conseil. Il pense, pour sa part, que les droits des anciens combattants doivent être passés en revue, en collaboration avec les Pouvoirs publics, afin de redresser certaines inégalités et de procurer ainsi des économies; les administrateurs ayant donné leur avis, il sera facile de dégager la doctrine de l'U.A.G., qui pourra être soutenue à la Confédération et devant les Pouvoirs publics; *Favret*, président de séance, dégage les conclusions du débat et croit pouvoir dire que les camarades sont partisans de la revision des pensions des malades non titulaires de la carte du combattant.

Après plusieurs explications, il met aux voix la motion déposée par *Izaac*, ainsi conçue :

« L'Union des Aveugles de Guerre, n'ayant jamais voulu protéger les fausses victimes de la guerre, admet le principe de la revision des pensions, à la condition que des garanties soient données à ceux qui seraient injustement menacés par cette revision. »

La motion est adoptée à l'unanimité, moins une abstention : *Bois* (partisan, à condition que la revision des dommages ou bénéfiques soit entreprise avant celle des pensions).

Le Conseil discute ensuite de la suppression de la pension aux veuves de guerre remariées. Après de nombreux avis échangés, la motion suivante est mise aux voix :

« Le Conseil, après avoir examiné la situation des veuves de guerre remariées, se déclare partisan du maintien de leur pension. »

Elle est adoptée par 17 voix (*Amblard*, *Bardoux*, *Bois*, *Brusson*, *Céré-Labourdette*, *Conan*, *Fauvel*, *Favret*, *Grillet*, *Guillam*, *Izaac*, *Lauté*, *Leveau*, *L'Evesque*, *Malgat*, *Noireaux*, *Roy* (G.)).

Contre 1 : *Courteix*, et 3 abstentions : *Bertrand*, *Laffargue*, *Nicolaï*.

5° Fixation de la date de l'Assemblée générale.

Le Conseil décide de fixer la date de la prochaine Assemblée générale de l'U.A.G. au dimanche 2 avril 1933.

6° Le Conseil décide de rayer des listes de l'U.A.G. : *Fouin* (J.), *Hamon* (Victor) et *Hubert* (Eugène) qui, après de nombreuses réclamations, n'ont pas payé leur cotisation 1932.

Les camarades *Rachid Frazdi*, *Decagny* (Paul), *Renoux* (François) et *Richard* (Henri) sont également radiés ne donnant plus signe de vie depuis fort longtemps.

La situation de quatre camarades qui n'ont pas remboursé les prêts exceptionnels, consentis depuis longtemps, est examinée. La radiation d'*Alquier* (Louis) et de *Bossus* (Gaston) est prononcée, et le Conseil décide de différer sa sanction à l'égard des camarades *Bazin* et *Delhez*, qui ont promis de s'acquitter en janvier.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

GOEBEL (Robert), 6, rue Saint-Ladre, Montigny-les-Metz (Moselle). 100 % art. 10, titre définitif. Carte du Combattant.

LAGARDE (Paul-Théophile), 48, avenue de la République, Millau (Aveyron). 100 % art. 10, titre définitif. Carte du Combattant.

THIRIET (Aimable-Isidore), 29, rue de la Gare, Garmenil par Pouxoux. 100 % art. 10, titre définitif. Carte du Combattant (Vosges).

MARTIN (Georges), Wahagnies (Nord). 100 % art. 10, titre provisoire. Carte du Combattant.

FRUIT (Joseph), 7, rue Diderot, Bertry (Nord). 100 % art. 10, titre définitif. Victime civile.

MARSAL (Lucien), Ferme du Moulin, Goin (Moselle). 100 % art. 10, titre définitif. Victime civile.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis : Goebel, Lagarde et Thiriet en qualité de membres titulaires, Martin (G.) en qualité de membre temporaire et Fruit et Marsal au titre de victimes civiles.

A l'unanimité, le Conseil prend la délibération suivante :

« Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 1^{er} mai 1929, de Mlle Georgette *Viguiet*, dite Olivier, demeurant à Paris, 51, rue Boissière, décédée le 16 mai 1932, à Vaucresson, chemin de Villepreux, par lesquelles elle léguait à une Œuvre qui s'occupe d'Aveugles de Guerre, une somme de cinq mille francs (cinq mille francs), nette de tous frais, à choisir par son légataire universel. M. Berthelin, demeurant à Paris, 11, avenue de Saxe, légataire universel, entendant faire bénéficier de ce legs l'Union des Aveugles de Guerre, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

Il donne tous pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, à l'effet de :

1° Reconnaître par acte authentique que M. Pierre Rochelet, Aveugle de Guerre, Chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Marie Potin, son épouse, demeurant ensemble à Deuil, 15, rue du Crochet, et actuellement 39, rue de la Gare, ont versé dans les caisses de l'Union des Aveugles de Guerre, dès avant ce jour, la somme de dix mille francs, montant de l'obligation souscrite en faveur de ladite Union des Aveugles de Guerre, par M. et Mme Rochelet-Potin, en vertu d'un acte d'obligation reçu par Maître Guy, notaire à Deuil, le sept décembre mil neuf cent vingt-huit ;

2° Comme conséquence de cette constatation et de ce remboursement, faire mainlevée et consentir la radiation entière et définitive de l'inscription d'hypothèque conventionnelle et légale prise au premier Bureau des hypothèques de Pontoise le 21 décembre 1928, volume 411, n° 123, au profit de l'Union des Aveugles de Guerre, contre les époux Rochelet-Potin, en vertu de l'acte ci-dessus énoncé.

A l'unanimité également,

Le Conseil donne et réitère tous pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, à l'effet de :

1° Désister l'Association l'Union des Aveugles de Guerre de tous droits de privilège et hypothèque et faire mainlevée pure et simple et consentir la radiation entière et définitive d'une inscription d'hypothèque conventionnelle prise au Bureau des hypothèques du Mans le 20 décembre 1926, volume 142, n° 69, au profit de l'Association l'Union des Aveugles de Guerre, contre M. Arthur-Maurice-Victor Prunc, brossier, célibataire majeur, demeurant actuellement au Mans le 10 décembre 1926, pour prêt d'une somme principale de cinq mille francs, montant en principal de ladite obligation et de celle de 1.500 francs pour frais évalués au bordereau, le tout avec ou sans constatation de paiement.

Consentir toutes décharges à M. le Conservateur audit Bureau qui radiera définitivement ladite inscription.

Le Conseil prend également la délibération suivante :

« Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 22 septembre 1931 de M. Xavier Thiébaud, en son vivant administrateur de Sociétés, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile à Paris, 4, rue Villeret-de-Joyeuse, le 6 décembre 1932, par lesquelles il lègue à l'Union des Aveugles de Guerre la somme de quarante mille francs, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

Le Conseil autorise le remboursement partiel des frais médicaux demandé par un camarade victime civile.

Lecture est donnée de communications de Lagarde et de Robert (M.), au sujet de la propagande. Des explications sont fournies par le Secrétaire général sur ce qui a été fait et sur ce qui a été décidé de faire pour cette question.

Il est présenté au Conseil une demande officielle, formulée par le camarade Galis, relativement à la création d'une section de l'U.A.G. dans le département du Lot-et-Garonne. Notre camarade ayant visité tous les membres de l'U.A.G. de ce département qui maintenant attendent la création de la section, le Conseil donne l'autorisation demandée et charge le Bureau de faire le nécessaire.

Le Conseil alloue, comme l'année précédente, une subvention de

100 francs à l'Association Nationale de Défense des Aliénés de Guerre.

Lecture est donnée d'une lettre d'Hourcade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45.

Aux Camarades de la Région du Nord

ASSEMBLEE REGIONALE DU DIMANCHE 12 MARS 1933

Il est rappelé aux camarades que l'Assemblée régionale est fixée au dimanche 12 mars, salle du Conservatoire de musique de Lille, place du Concert.

Elle commencera à deux heures précises sous la présidence d'honneur du camarade Leyeau, vice-président de l'Union, délégué par le Bureau de Paris.

Comme l'année dernière, l'assemblée sera précédée d'un déjeuner amical auquel la Commission invite tous les camarades susceptibles d'y assister ; ce déjeuner sera servi à midi très précises au restaurant Alcide, rue des Débris-Saint-Etienne, entrée Grande Place de Lille.

Le prix du repas est fixé à 15 francs, pourboire compris, prix déjà consenti l'an dernier par le restaurateur.

Les camarades désireux d'y assister sont priés d'en aviser le secrétaire Muret (Léon), 262, rue Nationale, à Lille, avant le 7 mars, en indiquant le nombre de couverts qu'ils désirent retenir. Ne pas envoyer d'argent.

La Commission espère que dans les circonstances si graves que nous traversons, les camarades assisteront nombreux à cette assemblée et témoigneront ainsi de leur solidarité pour le maintien de droits si chèrement acquis.

Le Secrétaire : Léon MURET.

Groupe de Limoges

L'Assemblée générale annuelle du Groupe de Limoges aura lieu en cette ville le dimanche 19 mars, à 13 h. 45, salle annexe de la Chambre de Commerce, rue Général-Cérès. Elle sera, comme l'an passé, précédée d'un repas en commun à l'Hôtel du Faisan, près la gare des Bénédictins. Le prix du repas, vin et service compris, est

fixé à 21 francs par couvert. Seuls seront admis les camarades ayant envoyé le montant avant le 12 mars au camarade J. Sigault, Villa Bellevue, Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), compte postal Limoges 4396. Un membre du Bureau de l'Union assistant au repas et à la réunion, les camarades sont priés d'assister nombreux à ces manifestations amicales.

Avis divers

A vendre, à Soisy-sur-Montmorency (Seine-et-Oise).

Rez-de-chaussée, 3 pièces, cuisine, cave, remise vitrée, véranda, eau, gaz, électricité, égout. Chauffage central (Chappée), lavabo eau courante, 192 mètres carrés de terrain, arbres fruitiers. Libre de suite, construction neuve. Prix : 40.000 francs, moitié comptant.

S'adresser à M. Celard, garde du parc, 33, avenue du Muguet. (Station : champ de courses d'Enghien).

Montres pour aveugles. Baisse des prix.

Tarif actuel :

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lig. : 102 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. — Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 260 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone : Enghien 371, R. C. Pontoise 15.409.

Plants de vigne, greffés, racinés en aligotés, gamay blanc, pinot rouge et pinot blanc (pinots fins), le tout sur divers porte-greffes. Prix sur demande.

S'adresser au camarade Larue (Louis), à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

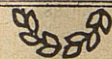
Liste des Donateurs

M. Fournier, Alger, 30 fr. — Général et Mme Matton, Neuilly-sur-Seine, 200 fr. — M. Chabaud, Dellys (Algérie), 20 fr. — M. Dornec, Paris, 100 fr. — Association Savoisienne des Anciens Combattants (Section d'Yenne), produit d'une collecte, 72 fr. 15. — M. Germond, Paris (sur son allocation de combattant), 600 fr. — Anonyme, 100 fr. — M. Jean Charlot, Paris, 200 fr. — Mme Vve Duval, Sainte-Gertrude (en souvenir de son fils), 15 fr. — M. Durand, Courtesols (Marne), 20 fr. — M. Nerdhardt, Selestat (Bas-Rhin), 50 francs. — M. Pierre Ader, Paris, 10 francs. — Mme Salvetat, La Rochelle, 15 fr. — M^e Thony, Ferrette (Haut-Rhin), 30 fr. — Mme Lemaire, Cambrai, 30 fr. — M^e Gendrot, Pontoise, 20 fr. — Mme Louise Poules, Pamiers, 50 fr. — Mlle Bret, professeur à Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — M. Olivier, Levallois-Perret, 50 fr. — Mme Vve Legrand, Houilles (en souvenir de son mari), 10 fr. — Mme Jean Meyer, Béziers, 50 fr. — M^e Coquelin, Andrézy, 50 fr. — M^e Gilbert, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), 25 fr. — M^e Pothier, Calluire (Rhône), 20 fr. — Mme Vve Ramponi, Lugano (Suisse), 21 fr. 50. — Mlle Draussin, Valence (Drôme), 10 fr. — Mme Romezin, Valence (Drôme), 30 fr. — M. R. Helft, Paris, 100 fr. — Mme Sens-Olive, Marseille, 100 fr. — Mme Barnet-Lyon, La Haye, 100 fr. — M. Gobrecht, Paris, 20 fr. — M. Blanchard, Paris, 10 fr. — M. Rémy Delarcère, Saultam (Nord), 100 fr. — M. Emile Hany, Le Caire (Egypte), transmis par *Les Annales*, 400 fr. — M. Fernand Peltzer, ambassadeur de Belgique, Rio-de-Janeiro, 1.000 fr. — M. François Morteau (Doubs), 25 fr. — M. Villevieille, Meudon (Seine-et-Oise), 20 fr. — M^e Barailhé, Saint-Sauvy (Gers), 50 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Rochez, avec Mlle Chinetti, à Rehon (Meurthe-et-Moselle), 85 fr. — Mme Ferrant, Paris, 10 fr. — Mme Genevey-Matton, Paris, 100 fr. — M. Caldeville, Mulhouse, 20 fr. — Collecte faite parmi la colonie étrangère de l'Eglise anglicane de Yunnanfou (Chine), à l'occasion des Fêtes de l'Armistice, 109 fr. 35. — Collecte faite parmi la colonie française de Yunnanfou, à l'occasion des Fêtes de l'Armistice, 1.679 fr. 05. — Mme Dehayes, La Croix-Saint-Leufroy (Eure), 50 fr. — M. Desnos, Paris, 100 fr. — M. Louin (Fernand), Paris, 200 fr. — M. le Dr. Henri Coupé, Paris, 20 fr. — M. Jean Schott, Hurtigheim (Bas-Rhin), 100 fr. — Mme Coquerelle, Epinay-sur-Seine, 100 fr.

— Mme Chandieu, Mme et Mlles Toudy, La Garenne-Colombes, 20 fr. — Divers, 1.619 fr. 05.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Préfecture de la Nièvre, 50 fr. — M^e Jardin, notaire, à Amfreville (Calvados), 100 fr. — Ville de Marle (Aisne), 50 fr. — M. Leblond, Metz, 797 fr. 95. — Commune d'Auray (Morbihan), 50 fr. — Ville de Vierzon (Cher), 250 fr. — Ville de Crépy-en-Valois (Oise), 100 fr. — Notre camarade Perot, 15 francs.



QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux de faire un séjour dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de bénéficier d'un séjour dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 3 Avril le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom

Prénoms

Adresse (l'écrire lisiblement)

Combien de personnes vous accompagnent ? (Indiquer le degré de parenté)

AVIS IMPORTANT. — Il ne sera donné satisfaction aux demandes de séjour, pour les personnes n'étant ni la femme, ni les enfants à charge du camarade, que dans la mesure des places disponibles.

Dans quelle station désirez-vous séjourner ?

Indiquer une autre station, au cas où celle que vous aurez choisie ne pourrait vous être accordée

Mentionner la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos (en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une autre période)

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le

1933.

SIGNATURE

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, LAUTÉ.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOUR-
DETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAF-
FARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT
(Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. MARCEL BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL.

